



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 132089

Texte de la question

Mme Monique Boulestin attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la confédération française des retraités (CFR). Née en 2000, cette association regroupe les cinq plus grandes fédérations d'associations de retraités, ce qui représente plus de 1,5 million de personnes. La confédération française des retraités souhaite être officiellement représentée au sein des organismes de consultation, de gestion et de décision, locaux et nationaux, afin de faire valoir son point de vue dans les négociations et l'élaboration des politiques mises en oeuvre. Le comité national des retraités et des personnes âgées (CNRPA), relayé par des comités départementaux, et les représentants au sein des conseils d'administration des caisses d'assurance maladie, vieillesse, de sécurité sociale et autres, sont des instances existantes qui ont effectivement pour mission de représenter les retraités. La confédération française des retraités souhaite ainsi être impliquée davantage dans les débats et, dans cet objectif, réclame le statut d'association agréée. Elle souhaite par conséquent connaître la position du Gouvernement sur la demande d'agrément de la confédération française des retraités.

Données clés

Auteur : [Mme Monique Boulestin](#)

Circonscription : Haute-Vienne (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 132089

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 avril 2012, page 2977

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)